

No. 6555. PROTOCOL FOR LIMITING AND REGULATING THE CULTIVATION OF THE POPPY PLANT, THE PRODUCTION OF, INTERNATIONAL AND WHOLESALE TRADE IN, AND USE OF OPIUM. DONE AT NEW YORK, ON 23 JUNE 1953¹

RATIFICATION

Instrument deposited on :

15 July 1963

TURKEY

(To take effect on 14 August 1963.)

N° 6555. PROTOCOLE VISANT À LIMITER ET À RÉGLEMENTER LA CULTURE DU PAVOT, AINSI QUE LA PRODUCTION, LE COMMERCE INTERNATIONAL, LE COMMERCE DE GROS ET L'EMPLOI DE L'OPIUM. FAIT À NEW YORK, LE 23 JUIN 1953¹

RATIFICATION

Instrument déposé le :

15 juillet 1963

TURQUIE

(Pour prendre effet le 14 août 1963.)

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 456, p. 3, and Vol. 463.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 456, p. 3, et vol. 463.